



HAL
open science

Feu, soleil, chaleur : migrations climatiques et nouvelle politique d'aménagement du territoire français

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Feu, soleil, chaleur : migrations climatiques et nouvelle politique d'aménagement du territoire français. *L'a revue*, 2023, 2, pp.94-96. halshs-04118260

HAL Id: halshs-04118260

<https://shs.hal.science/halshs-04118260>

Submitted on 6 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Feu, soleil, chaleur : migrations climatiques et nouvelle politique d'aménagement du territoire français

Les changements climatiques font évoluer à la fois la géographie des risques et celle des atouts des territoires français. Il en résulte deux types principaux de migrations climatiques qui appellent une politique d'aménagement du territoire adaptée à la diversité des mutations.

Les bouleversements possibles dans la géographie des aménités

L'aménité que représente le fait d'habiter en lisière ou dans la clairière d'une forêt se trouve diminuée lorsque le risque de feux devient intense. Certes, la prévention des feux de forêt existe, mais elle ne peut être parfaite d'autant que la très grande majorité des déclenchements de feux de forêts sont, selon les Services départementaux d'incendie et de secours, soit volontaires ou le fait d'imprudence, donc les conséquences d'actes guère prévisibles. Et l'on entend des maires de communes comptant de nombreux hectares de forêts, dont l'incendie éventuel menacerait des habitations, expliquer qu'en été, ils éprouvent du mal à dormir la nuit.

L'avantage d'habiter ou d'avoir migré vers des territoires bénéficiant d'un héliotropisme positif, donc d'un ensoleillement de la grande majorité des jours de l'année, est moins ressenti si des canicules répétées y rendent le climat moins agréable à vivre. En outre, l'importance de l'ensoleillement peut signifier un déficit pluviométrique engendrant des difficultés dans l'approvisionnement en eau des populations, donc des restrictions qui changent de façon significative le mode de vie des habitants, en termes d'habitudes de propreté ou en cas d'obligations de cesser d'utiliser des piscines (privées ou publiques) dont la mise en eau serait devenue interdite. Certes, il est possible d'améliorer les logements pour réduire les passoires ther-



GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT

Professeur à la Sorbonne, Président de la revue
Population & Avenir (www.population-et-avenir.com)
Auteur de Populations, peuplement et territoires
en France (Armand Colin)

miques, mais les conditions de vie se trouvent détériorées lorsque les températures extérieures deviennent étouffantes, notamment sous l'effet d'une faible amplitude de variation entre le jour et la nuit.

Le plaisir de bénéficier d'une vue sur la mer, de sa proximité ou de plages accessibles à partir d'un logement situé dans une zone littorale basse se trouve balayé face à la montée des eaux lors des grandes marées ou des vagues de forte amplitude, de l'érosion côtière ou du recul du trait de côte entraîné par l'élévation du niveau des mers. Bien entendu, des infrastructures de protection, comme des digues, sont possibles et il en a été réalisé de nombreuses au fil des siècles, à l'exemple des digues de Saint-Jean-de-Luz. Mais, le coût et l'entretien de telles digues impliquent un budget croissant au fil de l'élévation du niveau des mers. De plus, la réalisation de telles digues n'est pas possible partout, ou ne constitue qu'une mesure provisoire en attendant une nouvelle hausse. La nécessité de quitter un territoire qui n'est plus protégé de l'élévation du niveau des mers devient alors impérative.

Deux principaux types de migrations climatiques

Ainsi, les changements climatiques modifient les aménités des territoires et donc leur niveau d'attraction ou de répulsion. Il est possible de résumer ce qui a fait évoluer la géographie du peuplement de la France depuis les années 1980 par quelques processus essentiels. Tout d'abord, l'héliotropisme positif a entraîné des migrations vers la moitié sud de la France métropolitaine ; en conséquence, les départements méridionaux ont connu les plus fortes croissances démographiques depuis les années 1950. La litturbanisation a ensuite bénéficié essentiellement aux littoraux méditerranéens et atlantiques et souvent

aux zones côtières basses, alors qu'historiquement, les populations s'étaient installées préférentiellement en dehors des zones basses. Ainsi, plus on se rapproche de la mer, plus les densités de population sont élevées, car elles se sont accrues sous l'effet des soldes migratoires très positifs de nombre de communes littorales. Troisième processus, l'urbanisation des grandes villes, fruit notamment de politiques publiques les rendant attractives en termes d'emploi (concentration de la fonction publique engendrant des emplois induits, dotations financières par habitant plus élevées, forte contribution de l'État aux investissements...). Enfin, un processus d'attraction rurale, certes très inégal selon les territoires, s'est déployé avec la fin de la longue période de flux considérables d'émigration rurale (à tort appelé « exode rural »). Effectivement, nombre de départements ruraux, après un siècle et demi de soldes migratoires négatifs, ont inversé cette tendance plus que séculaire pour enregistrer ces dernières décennies un solde migratoire positif, probablement accentué depuis la pandémie Covid-19 .

Or, les trois premiers de ces quatre processus sont remis en cause par les deux principaux types de migrations climatiques susceptibles de se déployer en France. La première concerne les changements géographiques liés au ressenti des aménités. Comme toute migration, à part bien entendu les exodes de population liés à des guerres, les migrations climatiques peuvent résulter de deux types de facteurs : la répulsion et l'attraction. Pour des territoires littoraux, la répulsion peut tenir aux conséquences de l'élévation du niveau des mers, rendant des terres basses inhabitables faute de protections suffisantes, ou réduisant l'attrait des territoires situés à la proximité de plages, auparavant attractives, mais devenant réduites à la portion congrue. C'est alors la litturbanisation qui se trouverait remise

« Les changements climatiques modifient les aménités des territoires et donc leur niveau d'attraction ou de répulsion. »

en cause face à un recul du trait de côte déjà constaté et jugé devoir se prolonger.

Une autre répulsion serait créée par un souci de s'éloigner de territoires jugés comme ayant un ensoleillement excessif ou connaissant des périodes de forte chaleur pénibles à supporter, dont des périodes caniculaires. Ces émigrations climatiques concerneraient la partie méridionale de la France et les villes denses qui, en dépit de divers aménagements, se caractérisaient par une forte imperméabilisation des sols facilitant des phénomènes d'îlots de chaleur urbains ; c'est donc l'urbanisation dans la partie supérieure de l'armature urbaine qui serait rejetée. L'attraction viendrait du fait que les changements climatiques, selon les scénarios du GIEC, ne signifient nullement une convergence des territoires français vers un climat identique et ne s'effectuent pas de façon homothétique selon les territoires. En conséquence, certains territoires seront jugés plus attractifs comme lieu d'implantation d'activités et d'habitations car correspondant mieux au souhait de demande climatique des populations. Dans ce contexte, un processus majeur, inverse de l'héliotropisme positif, pourrait être un « héliotropisme négatif », donc le fait de s'éloigner des parties de l'Hexagone les plus ensoleillées et les plus chaudes. Cet « héliotropisme négatif » pourrait par exemple rendre particulièrement attractifs des territoires septentrionaux relativement moins ensoleillés ou des territoires montagneux où l'altitude s'accompagne d'une certaine fraîcheur.

Le deuxième type de migrations climatiques tiendrait à une évolution dans la géographie des opportunités économiques. D'abord, les migrations climatiques ci-dessus de contre-litturbanisation, d'héliotropisme négatif et de contre-urbanisation, engendrant une nouvelle géographie du peuplement, entraîneraient une

nouvelle géographie des besoins en produits et services des populations. Les lieux d'attraction des migrations climatiques seraient donc aussi des territoires donnant la possibilité d'emplois induits par ces migrations. En outre, les changements climatiques peuvent impliquer des migrations ou des localisations d'activités, donc d'actifs dans différents secteurs économiques. En agriculture, les exploitants compétents dans tel type de production et souhaitant continuer de s'y consacrer quitteraient des territoires dont le climat changé s'avère moins adapté pour s'installer dans d'autres ayant un climat correspondant mieux à leurs cultures, même si d'autres choisiraient d'y rester en adaptant leurs méthodes et types de production. En matière de production énergétique, on sait l'importance de l'eau pour la production d'électricité en matière hydroélectrique ou nucléaire. Pour des projets nouveaux, les territoires soumis aux risques élevés de sécheresse seraient donc délaissés pour d'autres, devenant des territoires d'attraction économique pour les actifs compétents dans le secteur énergétique.

La prise en compte des migrations climatiques dans l'aménagement du territoire

Les migrations climatiques d'aménité et économiques relèvent de phénomènes qui peuvent s'organiser. Ils supposent une nouvelle politique d'aménagement du territoire puisqu'ils se caractérisent par des populations relativement moins nombreuses dans les territoires de répulsion et, à l'inverse, des populations relativement plus nombreuses dans les territoires d'attraction. Il nécessite une

nouvelle géographie des services et des infrastructures publics susceptible d'aller à l'encontre de la politique de métropolisation particulièrement accentuée dans les années 2010. Mais il appelle aussi à une plus grande décentralisation, car les évolutions locales seront très différenciées.

La loi doit devenir plus souple pour que les territoires puissent gérer les conséquences locales de ces migrations climatiques. Si ces dernières portent sur des flux significatifs, c'est toute la mise en œuvre de la loi climat et résilience de 2021 qui devra en tenir compte. Le respect de l'objectif zéro artificialisation nette pourrait non seulement devenir aisé à appliquer, mais aussi sans objet, sur des territoires devenus répulsifs dont la population diminuerait. En revanche, sur d'autres territoires devenus attractifs ou plus attractifs sous l'effet des migrations climatiques, cet objectif pourrait apparaître comme un carcan empêchant par exemple d'adapter les infrastructures publiques à une population plus nombreuse.

L'intensité des changements climatiques, avec leurs conséquences en termes de migrations, pourrait donc contraindre à revoir les politiques d'aménagement du territoire.